

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

22 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - FLAMANT Patrick -
FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JULIEN Virginie - RUIZ Gérard - TORRES
Gaëlle - WACHOWIAK Edmond

Absent(s) excusé(s) : CONVERT Sylvain - DANH-NGHET Stéphanie - TAVERNESE ROCHE
Stéphanie.

Absent(s) : JACQUIER Habiba - PARISSE Thomas

Procuration(s) : 3 (DANH-NGHET Stéphanie à CREBESSEGUES Etienne – CONVERT Sylvain à
GOULAUX Sandra - TAVERNESE ROCHE Stéphanie à GABEURE Martine).

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 15 décembre 2014

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le
24 décembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du
5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 23 décembre 2014

Le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20 H 00

I – GROTTES - VALIDATION PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - PHASE 2

Le maire rappelle le projet de développement touristique - phase 2 présenté lors du dernier conseil municipal.

Elle informe l'assemblée que le projet est entièrement défini et qu'il y a désormais lieu de délibérer. Sandra Gouloux, Adjoint en charge des Grottes présentent les différents devis composants ce projet.

Il sera réalisé en fonction des moyens dont dispose la commune, en tenant compte notamment des subventions potentielles versées par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA (ligne 13-2) et du Conseil Général (uniquement pour la barrière de sécurité).

- Budget projet de développement touristique - Phase 2	: 52 711.64 € HT
- Subvention CDRA par Région Rhône-Alpes (25% du montant HT)	: 13 145.64 €
- Subvention CG38 (30% du montant HT de la barrière de sécurité)	: 1 440,00 €
- Part d'autofinancement	: 38 125.94 € HT

Après concertation, le conseil municipal valide l'intégralité des devis de la Phase 2 du projet de développement touristique.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

II –AVENANT AMENAGEMENT DE SANITAIRES PLACES DE LA MAIRIE/PITION ET GROTTES

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2014 1124 006 du 24 novembre dernier concernant la création de sanitaires Place de la Mairie/Place du Colonel Pition. Cette délibération précisait que la commission travaux avait demandé un complément d'information à l'Entreprise Mobilier Urbain Beaujolais, et qu'à la suite le conseil municipal serait alors à nouveau consulté pour valider l'avenant suite à revalorisation de la tranche conditionnelle.

Gérard Ruiz, Adjoint en charge des travaux présente alors l'avenant pour la tranche conditionnelle (Sanitaires Grottes) s'élevant à 5 268,00€ HT en complément des 14 500.00€ HT initialement prévus.

Le Maire précise également que ces travaux seraient éligibles aux subventions du Conseil général (30% du montant HT) et de la Région (25% du montant HT). Les demandes sont actuellement à l'étude auprès des instances concernées.

Après concertation, le conseil municipal valide l'avenant suite à la revalorisation de la tranche conditionnelle pour un montant de 5 268,00€ HT en complément des 14 500.00€ HT initialement prévus.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

III - DECISION MODIFICATIVE N° 03

Le Maire informe le conseil municipal que l'amortissement se référant à l'emprunt N° 15 échéance au 25/12, doit être approvisionné de 100 euros, ceci dû au taux ajustable (Euribor). Cependant l'annuité reste identique à chaque échéance

Augmenter le chapitre 16 « Remboursement d'Emprunt » en investissement et diminuer le chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative soit :

Désignation	Diminution	Augmentation
021 Immobilisations corporelles 2111/21	-100 €	
16 Remboursement d'emprunt 1641/16		+100 €

Après délibération, le Conseil municipal accepte d'effectuer la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

IV - EMLACEMENT TAXI

Le Maire informe les conseillers qu'une demande de licence de Taxi a été déposée en mairie le 02 décembre dernier par Mme COURTIAS Dounia de Charvieu-Chavagneux.

En mars 2013 l'ancien conseil a décidé, pour des raisons d'emplacement, de supprimer l'autorisation de stationnement sur la commune, la licence étant vacante. La Préfecture de l'Isère a validé cette suppression sachant que l'emplacement était devenu caduque suite à la mise en place des Points d'Apports Volontaires, Place de la Mairie.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle création de stationnement, ce qui permettrait par la suite à Mme COURTIAS de demander une licence à la Préfecture de l'Isère par l'intermédiaire de la commune de La Balme Les Grottes.

Après concertation, le conseil municipal valide la création d'un nouvel emplacement sur la Place de la Mairie à destination d'un taxi.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Etude ARCANNE – Salle des Fêtes / Mairie

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer dans le cadre de la réhabilitation de la Salle des Fêtes et de l'extension de la mairie. Elle laisse la parole à Jean-Pierre Berthelot, 1er Adjoint.

Dans le cadre de ces travaux, Jean-Pierre Berthelot précise qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité.

Cette étude est composée de deux missions :

La Mission de base comprend : le schéma architectural de l'existant, l'étude de constructibilité, le schéma architectural du projet, le calendrier et enfin l'estimation du coût des travaux.

Coût HT de la mission de base : 7 350.00€

La Mission optionnelle comprend : la réalisation du relevé architectural sommaire (plans, coupes et élévations du bâtiment existant).

Coût HT de la mission de base : 3 500.00€

Après concertation le conseil municipal accepte le devis présenté par Jean-Pierre Berthelot pour les deux missions précitées pour un montant total de 10 850.00€ HT et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour la bonne réalisation du projet.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

2. Convention de Passage Mairie/M. ARBOUET/M. CANES

Le maire informe l'assemblée qu'un permis de construire a été déposé en mairie courant décembre pour l'implantation d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée AC 37.

Après étude du dossier, le pétitionnaire sera dans l'obligation de passer par la parcelle cadastrée AC 36, appartenant à la commune.

Gérard Ruiz, Adjoint en charge de l'urbanisme précise que Monsieur CANES Daniel, propriétaire d'un bien contiguë à cette parcelle est dans le même cas.

Afin d'autoriser les usagers, et pour le bien de la commune, il est nécessaire de réaliser une convention de passage autorisant l'accès. Ce document doit être validé par délibération.

Après concertation, le conseil municipal valide la convention présentée par Gérard Ruiz et autorise le Maire à la signer.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

3. Mission ARCHIGRAPH – Etude Réhabilitation Bâtiment Place du Colonel Piton

Gérard Ruiz, Adjoint en charge des travaux présente à l'assemblée un devis correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment pour accueillir divers commerces et la bibliothèque.

Ce devis est décomposé en quatre missions :

Mission 1 : relevé du bâtiment existant pour un montant de 2 600.00€ HT.

Mission 2 : esquisse d'aménagement pour un montant de 3 120.00€ HT.

Mission 3 : quantitatif et descriptif des travaux à réaliser : 2% du montant HT des travaux à réaliser.

Mission 4 : suivi des travaux : 3% du montant HT des travaux à réaliser.

Après concertation le conseil municipal accepte le devis présenté par Gérard Ruiz pour les quatre missions précitées et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour la bonne réalisation du projet.

Pour : 10 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

4. Radars pédagogiques

Gérard Ruiz, 3ème Adjoint, informe l'assemblée qu'il serait judicieux d'installer des radars pédagogiques sur la commune. Il précise que la mairie a reçu de nombreuses plaintes émanant de balmolans se sentant de plus en plus dans l'insécurité de part les excès de vitesse quotidiennement constatés.

La mise en place de ce radar n'est pas dans un but répressif mais dans un objectif préventif.

La commission travaux travaille sur le sujet et sera en mesure de présenter le dossier lors du prochain conseil municipal.

5. Enquête Publique Verna

Le Maire informe l'Assemblée que la commune est concernée par l'enquête publique concernant l'Élevage du Bugey à Verna.

En effet, la commune se trouve incluse dans le plan d'épandage du lisier produit par un élevage porcin dont la demande d'autorisation d'exploiter et de procéder à des opérations d'épandage doit faite faire l'objet d'une enquête publique.

L'ouverture de l'enquête publique est fixée au 05 janvier 2015. Un registre est déposé en mairie de La Balme Les Grottes disponible durant les heures ouvrables de la Mairie.

Les élus seront amenés à délibérer sur ce projet entre le 05 janvier 2015 et le 19 février 2015 au plus tard.

6. Dates Vœux du Maire

- Vœux au employés de la commune : le 16 janvier 2015 à 18h00.
- Vœux aux Balmolans : le 17 janvier 2015 à 18h00.

FIN DE LA SEANCE A 22 H 00